

DELEGATION DE M. Hugues MARTIN

# D -20070070

# Candidature de la Mairie de Bordeaux au réseau achats publics responsables en Aquitaine organisé par l'ADEME et la Région Aquitaine

Monsieur Hugues MARTIN, Premier Adjoint, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En février 2006, le Réseau « Achats Publics Responsables Aquitaine » s'est mis en place à l'initiative de la Région Aquitaine et de l'ADEME afin de développer et de soutenir les pratiques des acheteurs publics éco et socio responsables, par un travail de mobilisation, d'échanges et d'expériences.

Dans ce cadre, un appel à candidature vient d'être lancé par ce réseau auprès des collectivités pour les encourager à imaginer des politiques d'achats responsables ambitieuses permettant la prise en compte de l'environnement dans les processus d'achats et de consommation des biens et services nécessaires à leur fonctionnement.

Notre participation permettrait à la Mairie de Bordeaux de bénéficier d'un accompagnement dans sa démarche en faveur des achats éco responsables, qui se traduirait par :

- une formation initiale aux achats publics responsables, à ses enjeux et ses modalités de mise en œuvre,
- l'élaboration d'un plan d'actions avec une aide pour le montage et la mise en œuvre des différentes actions qui seront entreprises
- une mise en réseau des collectivités engagées dans cette démarche.

Ce projet s'inscrit dans la continuité des objectifs affichés par la Ville après l'adoption de la Charte d'écologie municipale urbaine et de développement durable de la ville de Bordeaux.

Par conséquent, je vous propose la participation de la Ville à cet appel à candidature et vous remercie d'autoriser le Maire à déposer notre dossier en ce sens.

# M. MARTIN. -

Monsieur le Maire, le premier dossier concerne de la candidature de la mairie pour adhérer à un réseau d'achats publics responsables sous le couvert de l'ADEME, ce qui permettra à nos collaborateurs, notamment à celles et ceux qui préparent les appels d'offres, de mettre en œuvre des achats responsables dans le domaine du développement durable.

Je crois qu'il s'agit d'une bonne initiative.

Le deuxième dossier porte sur la convention de partenariat habituelle avec l'association Bordeaux Grands Evénements, pour mettre en œuvre, ce qui sera à l'évidence une très belle fête, « Bordeaux Fête le Fleuve » en 2007.

C'est une opération qui a un budget global de 757.000 euros, dont 385.000 euros pour la Ville de Bordeaux.

Monsieur le Maire, il est évident qu'il s'agit là d'une opération importante y compris pour la promotion de la ville parce qu'elle a un succès populaire grandissant.

# M. LE MAIRE. -

Merci.

Pour le dossier 70, pas de questions ? Pas d'oppositions ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE

# D -20070071

Bordeaux fête le fleuve 2007. convention de partenariat entre la Ville de Bordeaux et l'association Bordeaux Grands Evènements. Signature. Autorisation.

Monsieur Hugues MARTIN, Premier Adjoint, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La 5<sup>ème</sup> édition de « Bordeaux Fête le Fleuve » se déroulera du 21 au 24 juin 2007. La volonté de l'ensemble des partenaires est de conforter le succès des éditions précédentes et d'amplifier la mise en valeur du fleuve.

Cette orientation générale se traduit par les grands axes suivants :

contribuer au développement économique de Bordeaux, de la Gironde et de l'Aquitaine par une mise en valeur des acteurs et de la diversité de l'offre des professionnels du tourisme,

amplifier, en association avec les organismes consulaires et professionnels, la mise en valeur de la filière nautique, par la promotion des savoir-faire et des métiers,

valoriser les nouvelles infrastructures et les aménagements des rives en favorisant la mise en œuvre d'opérations associées à la manifestation,

accroître le succès populaire (plus de 250 000 personnes) par une amélioration des conditions d'accueil et de sécurité du public,

développer une synergie d'actions et de moyens avec Vinexpo pour amplifier le rayonnement de l'événement auprès des journalistes nationaux et étrangers.

Un document de présentation synthétique de l'édition 2007 est annexé au présent rapport ainsi que le budget prévisionnel qui s'établit aujourd'hui à 757 000 €.

La participation financière demandée à la Ville est de 385 000 euros.

Au Budget Primitif 2007, un montant de 335 000 euros a été voté. Il convient donc de prévoir l'inscription de 50 000 euros de crédits complémentaires, qui ne seront versés qu'à concurrence du montant nécessaire à l'équilibre de l'opération, sur présentation du bilan définitif.

Le projet de convention, qui vous est soumis, a pour objet de définir les objectifs et les moyens mis en œuvre par Bordeaux Grands Evènements ainsi que les modalités de versement de la participation financière de la Ville.

Aussi, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

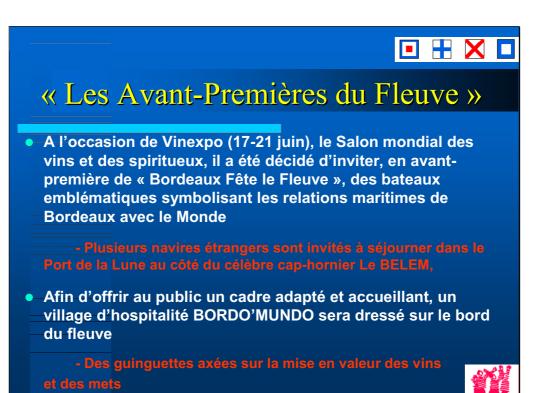
signer la convention dont le projet est ci-annexé,

décider l'inscription en dépenses de la somme de 50 000 euros complémentaires (fonction 9 - sous fonction 95 - nature 6574),

décider le versement à l'Association Bordeaux Grands Evènements de la somme de 385 000 euros dont le montant sera imputé sur la fonction 9 - sous fonction 95 - nature 6574.

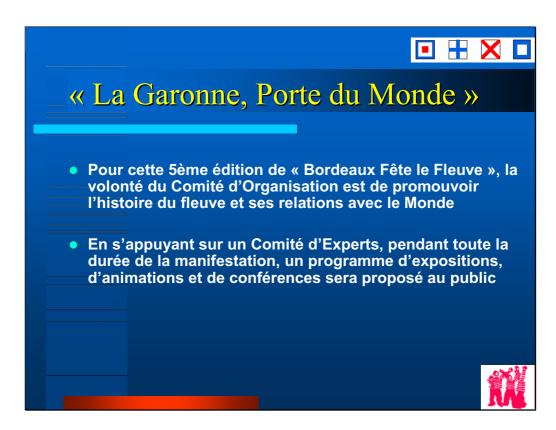














# MAIRIE DE BORDEAUX

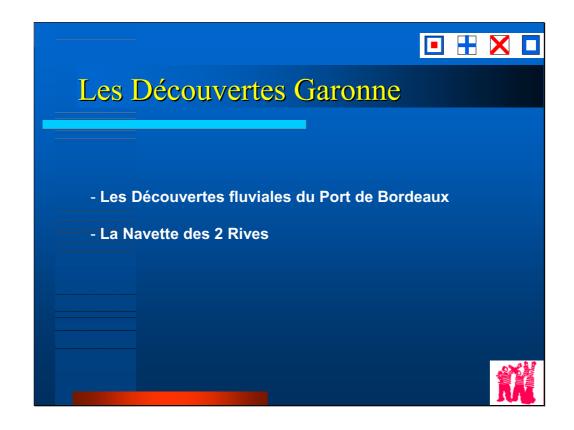
4 jours de festivités populaires.

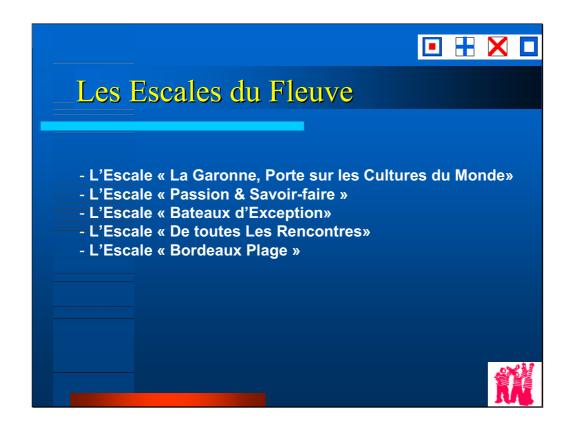
Les Rencontres du Fleuve

Les Découvertes Garonne

Les Escales du Fleuve







# BORDEAUX FÊTE LE FLEUVE 2007 BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES		2007
Fonctionnement - Organisation - Administra	tion	195 000,00 €
Salaires et Charges		_
Honoraires		
Administration		
Frais administratifs et charges		
Impôts & Taxes		
Equipements Techniques - Infrastructures		245 000,00 €
Logistique générale & scénitique		
Expositions & stands		
Sécurité		
Assurances		
Nettoyage		
Production artistique & Animations		275 000,00 €
Affrètement des bateaux		
Cachets des artistes		
Transport, restauration & hébergement		
Communication - Promotion		42 000,00 €
Relation presse		
Editions et audiovisuels		
	TOTAL	757 000,00 €

RECETTES		2007
COLLECTIVITES		
Mairie de Bordeaux		385 000,00 €
La CUB		115 000,00 €
Le Conseil Régional Aquitaine		21 000,00 €
Le Conseil Général de la Gironde		21 000,00 €
INSTITUTIONNELS ECONOMIQUES		
La CCIB		75 000,00 €
La Chambre des Métiers de la Gironde		5 000,00€
Port Autonome de Bordeaux		12 500,00 €
PARTENAIRES PRIVES		
Parrainage Privés		93 500,00 €
Stands & Tentes		15 000,00 €
Billetterie bateaux		14 000,00 €
	TOTAL	757 000,00 €

# CONVENTION DE PARTENARIAT « BORDEAUX FETE LE FLEUVE » 2007 ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET L'ASSOCIATION BORDEAUX GRANDS EVENEMENTS

Entre la Ville de Bordeaux, Hôtel de Ville, Place Pey Berland, 33077 Bordeaux cedex, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal, en date du et reçue à la Préfecture le ,

Et l'association Bordeaux Grands Evènements, 42 allées d'Orléans 33000 Bordeaux, représentée par son Président, Monsieur Stéphan DELAUX, autorisé par les statuts,

# - Expose -

La politique générale d'aide aux associations de la ville de Bordeaux fait l'objet de convention de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

#### Considérant

Que l'association Bordeaux Grands Evènements domicilié au 42 allées d'Orléans à Bordeaux dont les statuts ont été approuvés le 2 décembre 2005 et dont la déclaration a été reçue en Préfecture de Gironde le 13 janvier 2006, exerce une activité de création, d'organisation et de suivi de grands évènements destinés au grand public présentant un intérêt communal propre,

Il a été convenu :

#### Article 1 : Objet de la convention

L'association Bordeaux Grands Evènements est le pivot de l'organisation de la manifestation « Bordeaux Fête le Fleuve » prévue du 21 au 24 juin 2007.

La présente convention a pour objet de définir les objectifs et les moyens mis en œuvre par l'association Bordeaux Grands Evènements ainsi que les modalités de versement de la participation financière de la Ville.

# Article 2 : Objectifs et moyens mis en oeuvre

Pour cette nouvelle édition de « Bordeaux Fête le Fleuve », l'association Bordeaux Grands Evènements vise à conforter le développement et le rayonnement de cette manifestation.

Cette orientation générale se traduit par les grands axes suivants :

contribuer au développement économique de Bordeaux, de la Gironde et de l'Aquitaine par une mise en valeur des acteurs et de la diversité de l'offre des professionnels du tourisme,

amplifier, en association avec les organismes consulaires et professionnels, la mise en valeur de la filière nautique, par la promotion des savoir-faire et des métiers,

valoriser les nouvelles infrastructures et les aménagements des rives en favorisant la mise en œuvre d'opérations associées à la manifestation,

accroître le succès populaire (plus de 250 000 personnes) par une amélioration des conditions d'accueil et de sécurité du public,

développer une synergie d'actions et de moyens avec Vinexpo pour amplifier le rayonnement de l'événement auprès des journalistes nationaux et étrangers.

Un document de présentation synthétique de l'édition 2007 est annexé à la présente convention.

#### Article 3 - Participation de la Ville

Le coût prévisionnel de « Bordeaux Fête le Fleuve », ci-après annexé, s'établit aujourd'hui à 757 000 euros.

La Ville de Bordeaux versera à l'association Bordeaux Grands Evènements une participation financière de 385 000 euros maximum pour contribuer à cette manifestation. Par ailleurs, des moyens techniques pourront être mis en place en liaison avec la Cellule des manifestations publiques.

#### Article 4 - Modalités de versement de la subvention

La subvention de la Ville sera versée de la façon suivante :

- 335 000 euros à la signature de la présente convention,
- le solde sera versé sur présentation du bilan financier définitif de la manifestation. Il sera égal au montant nécessaire à l'équilibre financier de la manifestation en recettes/dépenses et ne pourra être supérieur à 50 000 euros.

Elle sera créditée au compte de l'association Bordeaux Grands Evènements  $n^{\circ}10057$  19011 00039763601 49 - établissement : C.I.C. Société Bordelaise - agence Bordeaux Chapeau Rouge.

# Article 5 - Conditions générales

L'association Bordeaux Grands Evènements s'engage :

- 1 à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,
- 2 à déclarer sous 3 mois, à la Ville, toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux,
- 3 à déclarer sous 3 mois, à la Ville, tous changements intervenus dans son Conseil d'Administration,
- 4 à ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature,
- 5 à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général,
- 6 à restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées.
- 7 à rappeler sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur les supports qu'elle estimera les plus adaptés, l'aide que lui apporte la mairie, soit sous la forme de la présence du logo municipal, soit sous la forme du texte suivant : «association soutenue par la Mairie de Bordeaux ».

#### Article 6 - Condition de renouvellement

La présente convention est conclue pour l'année 2007. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

# Article 7 - Condition de résiliation

En cas de non-respect par l'association Bordeaux Grands Evènements de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association Bordeaux Grands Evènements.

#### Article 8 - Contrôle de la Ville sur l'association

Conformément à l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'association Bordeaux Grands Evènements s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le maire :

- une copie certifiée de son budget,
- une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 1/03/1984),
- tout document faisant connaître les résultats de son activité.

La Ville de Bordeaux s'interdit de s'immiscer dans l'affectation précise de la subvention accordée, néanmoins, les deux parties à la présente convention prévoient de tenir toute réunion utile à l'organisation et à l'évaluation de la manifestation à venir.

#### Article 9 - Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association Bordeaux Grands Evènements.

#### Article 10 - Election de juridiction

Les deux parties conviennent que les tribunaux compétents relatifs à l'application de la présente convention sont ceux siégeant à BORDEAUX.

#### Article 11 - Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile à savoir :

- par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville,
- par l'association Bordeaux Grands Evènements, 42 allées d'Orléans à Bordeaux

Fait à Bordeaux en 4 exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux, LE MAIRE

A. JUPPE

Pour l'association Bordeaux Grands Evènements,

LE PRESIDENT S. DELAUX

#### M. LE MAIRE. -

Mme DELAUNAY pour le dossier 71.

#### MME DELAUNAY. -

Monsieur le Maire, tout d'abord une remarque. 5 objectifs nous sont proposés assez généraux et imprécis pour lesquels je voudrais avoir plus de données concrètes.

J'ai demandé à ce propos le programme complet de la Fête du Fleuve. Je n'ai trouvé que quelques diapositives supplémentaires au diaporama qui nous est présenté. Je n'y ai pas trouvé tout à fait les réponses que je souhaitais alors que c'est important pour délibérer.

Je pense que c'est une fête qui doit balayer à la fois tous les aspects de la culture et de l'économie en matière de fleuve et de transport fluvial.

Sur le plan du développement économique la délibération qui nous est présentée ne parle guère que du tourisme, alors qu'il y a incontestablement un développement économique à

attendre du fait de l'activité fluviale et maritime elle-même, qui va de la construction nautique aux « ships on line (?)», à la voile, aux vêtements de mer... On pourrait multiplier les exemples. Je ne vois là aucune promotion, aucun soutien, aucune activité dans ce sens. C'est pour cela que je vous interroge.

Deuxièmement, on nous parle bien évidemment de la vie maritime. Un fleuve n'a pas de sens si ce n'est par les navires qui l'occupent. Il est évident que je souhaite – peut-être est-ce le cas – que des navires autres que des navires historiques soient présents sur le fleuve au moment de cette fête. J'espère que Bordeaux s'est mis en contact avec le tourisme des paquebots de croisière de telle manière que ceux-ci puissent être accueillis à cette occasion.

Un point secondaire : le départ du Colbert sera-t-il acquis ? Dans ce cas je propose que soit remplacé cet accostage durable par un autre navire de la Marine Nationale, qui, par exemple, pourrait être « La Belle Poule ».

Troisième aspect : au moment de cette Fête du Fleuve nous apprenons que des navires de croisière comme l'Aliénor et le Ville de Bordeaux ont des difficultés, posent des interrogations. J'aimerais des réponses à ce sujet.

Plus important encore est la demande que je vous fais de manière tout à fait ferme et officielle que cette Fête du Fleuve soit l'occasion de présenter, comme vous l'aviez fait en 98, le pont Bacalan/Bastide dans une figuration qui permette d'apprécier en particulier son volume par rapport aux berges et sa distance par rapports aux flots.

Je vous fais cette demande très officiellement. Les Bordelais y avaient été très sensibles en 98. Ils avaient été très intéressés. Je pense que ce sera tout à fait le cas pour le pont Bacalan/Bastide. L'enquête publique est en cours. C'est le moment opportun.

Autre point : la vie culturelle. Le fleuve ce n'est pas seulement une fête sympathique que l'on apprécie, où l'on vient boire, discuter, manger, se promener, c'est aussi l'occasion de mettre en valeur, de promouvoir tous les aspects culturels de Bordeaux en relation avec le fleuve. Je donne des exemples de manière tout à fait non limitative :

Pourquoi pas une exposition Victor Ségalen ? Pourquoi pas des conférences ? Pourquoi pas des expositions gratuites dans nos musées autour de la peinture maritime... etc ? J'aimerais que cette fête du fleuve, déjà même sur le site qui est présenté aux touristes sur Internet, soit l'occasion de mettre en avant tout ce qui est culturel autour du fleuve à Bordeaux qui est au moins aussi important que son passé commercial.

Pour conclure je dirai qu'il faut que cette Fête du Fleuve soit une vision d'avenir pour notre fleuve et non pas seulement une vision du passé. C'est le souhait que je formule aujourd'hui.

#### M. LE MAIRE. -

Merci.

Toujours sur ce dossier, M. HURMIC.

#### M. HURMIC. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous voterons dans quelques instants cette délibération, mais au préalable autorisez-moi à stigmatiser une différence de taille qui

existe entre cette nouvelle Fête du Fleuve version 2007 par rapport à la Fête du Fleuve 2005.

J'ai retrouvé dans mes archives le programme de 2005. Il y avait une manifestation, à l'époque, qui s'appelait « l'Escale des bateaux d'exception », qui prévoyait en journée la visite guidée du Colbert.

Je note que cette année le Colbert n'est plus considéré comme un bateau d'exception. Cette manifestation a fort heureusement disparu du programme de cette Fête du Fleuve. Autorisez-moi à dire ici au nom de notre groupe et au nom de beaucoup de Bordelais que nous nous félicitons enfin de ce départ.

Nous nous félicitons aussi du fait qu'apparemment la Fête du Fleuve a permis l'accélération du calendrier, puisque nous avons découvert en lisant le journal Sud-Ouest ce matin que vous aviez tenu à ce que le Colbert soit parti avant la Fête du Fleuve. Je vous remercie, également, Monsieur le Maire, pour cette excellente initiative.

#### M. LE MAIRE. -

Si les marées le permettent.

#### M. HURMIC. -

Si les marées le permettent.

Pour remercier tous les Bordelais qui depuis l'arrivée du Colbert en 1993 se sont mobilisés, ont milité avec nous pour le départ de ce navire qui jurait sérieusement avec l'état d'aménagement de nos quais rénovés – je vous en ai parlé mille fois avec un certain esprit d'escalier à l'occasion de certaines délibérations – ne pensez-vous pas que vous pourriez profiter de la Fête du Fleuve pour faire une petite fête autour du départ du Colbert en guise de remerciement, et pour associer la Mairie de Bordeaux à l'immense joie de beaucoup de Bordelais de pouvoir fêter ensemble le départ impatiemment attendu depuis 15 ans de cette verrue ?

Je vous indique d'ailleurs, Monsieur le Maire, que nous serions en ce qui nous concerne particulièrement intéressés par la date. Dites-la nous s'il vous plaît le plus vite possible à l'avance, parce que si la Mairie ne voulait pas organiser ces festivités de départ du croiseur Colbert, les Verts seraient très heureux d'organiser à cet emplacement une fête de départ. Merci.

#### M. LE MAIRE. -

M. HURMIC, sur ce sujet qui vous tient à cœur, je le sais, la date je ne peux pas vous la donner. La Marine Nationale nous en communique plusieurs aujourd'hui. Tout dépendra effectivement de la marée puisque ce bateau va être remorqué et qu'il faut des conditions fluviales particulières.

En ce qui concerne le départ du Colbert j'avais bien l'intention de faire une fête en son honneur pour lui manifester tout le respect que nous devons à un bâtiment de la Marine Nationale, surtout quand il s'en va.

Donc j'espère que nous pourrons trouver un point d'accord pour que cette fête ne se transforme pas en quelque chose de désagréable. Nous en reparlerons.

#### M. ROUVEYRE.

# M. ROUVEYRE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, comprenez bien que je ne prends pas véritablement de plaisir à essayer de faire en sorte que les citoyens bordelais puissent obtenir des informations sur ce qui se passe dans ce Conseil Municipal.

On l'a vu pour les comptes rendus écrits, les comptes rendus vidéo c'est quelque chose que vous auriez dû mettre en place depuis belle lurette, si je peux me permettre, et ça n'existe toujours pas. C'est l'occasion de le dire dans ce dossier.

Je ne sais pas comment ça se passe pour les autres Conseillers Municipaux ni dans les autres Conseils Municipaux, mais pour moi ça fait 5 mois que je suis là et parfois je me demande si nous ne sommes pas juste une caisse d'enregistrement... On valide 2 millions par-ci justifiés en une page et demie, 385.000 euros par-là.

J'ai repris les débats. J'essaye, avant de faire une intervention, de la travailler... (inachevé)

D'ailleurs juste avant que vous soyez pris d'une irrépressible envie de me couper la parole en me disant : règlement intérieur...

(Brouhaha)

#### M. ROUVEYRE. -

... je vous dirai simplement que le règlement intérieur, vous avez oublié de le faire voter. C'est-à-dire qu'aujourd'hui notre Conseil Municipal n'est pas régi par un règlement intérieur. Donc les 5 minutes de règlement intérieur ne sont pas opérantes...

#### M. LE MAIRE. -

Merci, M. ROUVEYRE...

# M. ROUVEYRE. -

Je vous en prie. Je suis à votre disposition.

#### M. LE MAIRE. -

Merci de me faire remarquer que votre intervention n'a rien à voir avec le dossier 71 sur la Fête du Fleuve.

#### M. ROUVEYRE. -

Au contraire.

#### M. LE MAIRE. -

D'autre part, en ce qui concerne votre accès à l'information, le traitement dont vous avez bénéficié ce matin dans le journal Sud-Ouest devrait vous apaiser. Vous avez une large audience auprès de... (inachevé).

Quant à qualifier de « chambre d'enregistrement » ce Conseil, je laisse aux collègues de votre groupe, ou en tout cas à ceux du groupe de la majorité le soin de réagir eux-mêmes. Je ne pense pas qu'ils se considèrent comme étant traités de cette manière-la.

Je voudrais simplement vous demander, M. ROUVEYRE, de bien vouloir revenir à l'ordre du jour et de me dire ce que vous pensez, ou les questions que vous vous posez sur la Fête du Fleuve.

#### M. ROUVEYRE. -

Eh bien je vais vous en poser.

#### M. LE MAIRE. -

Merci.

# M. ROUVEYRE. -

Pour comprendre cette délibération, comme ça ne fait que 5 mois que vous êtes là, vous me concèderez que je suis allé cherché les procès-verbaux des anciennes délibérations. Et on peut lire dans la délibération constitutive : « ...En dehors de la légitime volonté de transparence, cette structure aura pour avantage de répondre aux objectifs suivants, je n'en cite qu'un, celui d'avoir une parfaite connaissance des coûts liés à ces manifestations ».

Dans le procès-verbal des débats mes collègues DELAUNAY et RESPAUD s'inquiètent de savoir si la transparence sera bien assurée.

Ce à quoi M. DELAUX leur répond : « Mais bien sûr, le Conseil sera destinataire du compte rendu d'activité de cette association assorti du bilan financier. C'est parfaitement logique puisque nous recueillons des fonds publics pour mener à bien ces manifestations. »

Vendredi dernier je vous ai demandé ces comptes par écrit. Vous m'avez répondu que la clôture des comptes est en cours et que le bilan certifié par le comptable sera présenté à l'occasion de l'Assemblée Générale prévue avant le 30 juin 2007.

Pourtant l'article 18 de cette association intitulé « Exercice social et financier », indique que l'exercice social et financier court du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Donc ça fait deux mois que les comptes sont terminés.

Vous nous demandez de rendre un avis sur la Fête du Fleuve en regardant la Fête du Vin, et vous ne donnez rien sur la Fête du Vin.

Vous nous dites que cette association permet d'avoir plus de transparence, plus d'accès aux informations, et qu'est-ce qui arrive ? On a encore moins d'informations que quand c'était le Conseil Municipal et la Mairie de Bordeaux qui s'occupaient de cette question.

Moi je les trouve très bien ces événements. Je trouve ça tout à fait intéressant. Je ne suis absolument pas contre la Fête du Fleuve, mais dites-moi aujourd'hui à quoi je sers, si je ne peux même pas regarder ce qui se passe dans ces délibérations...

(Brouhaha)

# M. ROUVEYRE. -

Voilà... à pas grand-chose...

Mais je l'accepte que je ne serve à rien! On n'a pas les informations!

# M. LE MAIRE. -

Mes chers collègues, respectez votre collègue, y compris ses propres doutes ontologiques.

#### M. ROUVEYRE. -

C'est très amusant...

Et vous savez qu'il y a 3 membres représentant la Mairie dans ce Conseil d'Administration, ce sont 3 personnes de la majorité. Est-ce qu'il ne serait pas utile d'y mettre un peu d'opposition ?

Vous allez me dire : il y a le Conseil Régional, la CUB et le Conseil Général. Ce à quoi je réponds que je les ai appelés tous les trois ce matin et aucun ne siège à ce titre dans l'association. Donc vous pouvez peut-être nous éclairer là-dessus.

#### M. LE MAIRE. -

M. ROUVEYRE, merci de votre intervention. Je voudrais simplement former le vœu que votre agressivité au fur et à mesure que vous apprendrez à connaître ce Conseil baisse un petit peu. On peut poser les questions de manière aimable. Pas forcément de manière désagréable.

Je vous ferai remarquer d'ailleurs que contrairement à ce que j'avais demandé votre ami est en train de filmer alors que je n'ai reçu aucune demande d'autorisation. C'est parfaitement anormal.

#### M. ROUVEYRE. -

(Hors micro)

#### M. LE MAIRE. -

C'est parfaitement anormal, Monsieur. C'est en contradiction avec les bons usages et les bonnes mœurs. Si je voulais faire preuve de cohérence avec moi-même je suspendrais la séance pour lui demander de se retirer tant que je n'ai pas reçu de demande d'autorisation.

Ces comportements sont inacceptables. C'est de la mauvaise éducation. C'est tout ce que je voulais dire.

(Applaudissements)

#### M. LE MAIRE. -

M. DELAUX veut apporter quelques éléments de réponses aux questions qui ont été posées, et M. MARTIN ensuite.

#### M. DELAUX. -

Monsieur le Maire, d'abord je voudrais dire à M. ROUVEYRE que les informations qu'il a du Conseil Régional et du Conseil Général sont mauvaises puisqu'ils siègent au Conseil d'Administration de Bordeaux Grands Evénements. Ils ont encore siégé la semaine

dernière. Ils siègent en tant que membres consultatifs parce qu'ils n'ont pas souhaité avoir un siège en tant que membres permanents.

Je voudrais vous dire que si aujourd'hui – nous sommes le 5 mars - les comptes ne sont pas clos, ce qui est d'ailleurs le cas pour de nombreuses associations et sociétés, c'est parce que nous n'avons toujours pas encaissé les subventions du Conseil Régional. C'est ça qui nous bloque.

(Exclamations)

#### M. DELAUX. -

Pour ce qui concerne Mme DELAUNAY, ma chère collègue vous allez être comblée par cette Fête du Fleuve. Mais à vous écouter attentivement je me demandais si vous y étiez déjà venue. Je n'en ai pas l'impression...

M. RESPAUD, je vais vous dire pourquoi. Parce que la partie économique de la Fête du Fleuve est toujours traitée. Il y a en Gironde 21 constructeurs de bateaux. Ils sont tous invités à chacune des Fêtes du Fleuve. C'est une opération que nous menons en liaison avec la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers. Cette année encore l'ensemble des constructeurs girondins ont été invités. La plupart seront présents pour représenter la filière.

Par ailleurs chaque année nous travaillons avec l'ensemble des professionnels qui se sentent concernés par cette manifestation, qui nous apportent pour certains des compléments de financements à partir du moment où ils trouvent un intérêt économique dans cette manifestation. De ce point de vue, cet aspect des choses est traité.

Toujours un peu dans le domaine économique, vous souhaitez que « La Belle Poule » vienne. Pour votre information, « La Belle Poule » ne viendra pas parce que la Marine Nationale ne peut pas nous la prêter cette année. Mais « La Belle Poule » était là la fois d'avant.

Pour ce qui concerne les bateaux autres que les bateaux historiques, nous travaillons avec le Port Autonome, évidemment. Chaque année avec le Port Autonome nous faisons en sorte que les bateaux professionnels, les bateaux de travail, participent à cette fête. Cette année nous allons avoir la chance d'accueillir le « Pierre Lefort » qui est la drague de l'estuaire de la Gironde. C'est un bateau historique en matière de drague qui a subi d'importants travaux et qui pour la première fois va renaviguer à l'occasion de la Fête du Fleuve.

Sur la partie culturelle, évidemment que la partie culturelle est essentielle. Vous savez à quel point le Maire de Bordeaux est attaché à ce que la dimension culturelle de ces fêtes soit mise en valeur.

Le thème que nous avons choisi cette année c'est les couleurs du monde. C'est l'ouverture de Bordeaux sur les océans et sur les continents.

Il y a deux ans vous avez eu une magnifique exposition que nous avions élaborée avec les Musées de Bordeaux, qui a été malheureusement trop éphémère. Dominique DUCASSOU avait prêté largement son concours. Elle était splendide. Elle réunissait des dizaines et des dizaines de panneaux qui reprenaient ce que vous avez évoqué, l'ensemble des œuvres consacrées au fleuve, l'ensemble des témoignages historiques contenus dans nos musées.

Cette année nous allons reconfigurer cette exposition pour la mettre aux couleurs des océans.

Madame, vous n'avez pas tout cela dans votre dossier parce que cette délibération que nous passons aujourd'hui est une délibération complémentaire. Le dossier de la Fête du Fleuve vous a été présenté au Budget Primitif. A cette époque-là, au Budget Primitif nous n'avions pas tous les éléments que je vous donne aujourd'hui.

Aujourd'hui nous votons simplement une subvention complémentaire de 50.000 euros, que nous mettrons ou pas en action. Et je voudrais vous dire que pour la Fête du Vin – c'est une information à l'intention de M. ROUVEYRE – les 50.000 euros complémentaires destinés à la sécurité de cette manifestation, nous ne les avons pas activés. Ce qui veut dire que la Fête du Vin et la Fête du Fleuve sont des fêtes aussi économes que possible. Vous pourrez en juger.

Sur la dimension culturelle, nous aurons des spectacles, Madame, qui seront de vrais challenges culturels.

La première soirée, Kwamé Ryan dirigera l'Orchestre National de Bordeaux Aquitaine autour des musiques classiques des îles. Ce sera sans doute un programme totalement exceptionnel et novateur.

La deuxième soirée sera consacrée à la chanson française à travers les continents. Nous sommes en train de préparer cette manifestation avec Radio France et France Culture.

La troisième soirée, nous allons inviter les Bordelais à chanter la mer. Nous allons leur proposer avec une chorale de plus de 200 personnes, de s'associer à la chanson consacrée à la mer.

Et enfin la dernière soirée sera consacrée à Bristol qui, comme nous, a une embouchure sur les océans et qui nous offrira une très belle soirée dans des musiques plus contemporaines.

Le pont Bacalan-Bastide, le Maire vous a répondu. Je crois qu'il va continuer à vous répondre sur cette manifestation. S'il devait y avoir des images à présenter ce serait bien sûr avec grand plaisir.

Pour ce qui concerne les bateaux historiques, je vous ai répondu sur « La Belle Poule » qui n'est pas disponible malheureusement cette année, mais nous aurons de très beaux bateaux. Nous aurons comme d'habitude « Le Belem », nous aurons une très jolie goélette qui s'appelle « La Recouvrance », et nous aurons le bateau école de la Marine Mexicaine qui s'appelle « Le Cuauhtémoc », qui est un des bateaux les plus prestigieux et les plus spectaculaires que l'on puisse présenter.

Ces bateaux seront bien entendu ouverts à la visite pour les parents et pour les enfants selon des formules d'accès que nous mettons en place progressivement puisque, vous le savez, il y a énormément de demandes.

Voilà, Madame, j'espère que je vous ai rassurée.

#### M. LE MAIRE. -

Merci M. DELAUX.

M. MARTIN va sans doute rajouter quelque chose.

# M. MARTIN. -

Brièvement pour dire à M. ROUVEYRE que je lui répondrai lorsqu'il sera serein. Je lui ai d'ailleurs fait des réponses écrites qu'il a parfaitement analysées.

En ce qui concerne le pont, Madame, vous avez toute latitude pour le voir, je serais tenté de dire sous toutes les coutures. Ce pont a fait l'objet de multiples présentations. Sa maquette en extrême grandeur a été présentée dans le hall de la Communauté Urbaine pendant des mois, et pendant AGORA il y a également eu des expositions. Ne feignez pas de ne pas le savoir.

Sur les bateaux de croisière, toutes dispositions sont prises pour aménager les quais dans les meilleures conditions possibles, y compris en terme d'accueil des passagers. La seule difficulté actuellement c'est l'aménagement qui doit permettre aux passagers de descendre, mais une solution est en voie d'être trouvée avec les autorités du port.

Sur la Fête du Vin, moi je ne peux que me réjouir. C'est vrai que c'est également un dossier parfaitement économique. Il est clair que le succès de cette Fête du Vin contredit toutes vos assertions.

#### M. LE MAIRE. -

Merci. Ce qui me réjouit tout particulièrement c'est que très vraisemblablement, sauf conditions météorologiques particulièrement négatives, nous allons pouvoir terminer les aménagements de part et d'autre du miroir d'eau. Je me suis rendu sur les quais vendredi pour une visite de chantier, cela va être absolument superbe.

D'ores et déjà la piste cyclable est en fonctionnement jusqu'au pont de Pierre. Vous savez que de part et d'autre du miroir d'eau vont être aménagés de grands massifs arborés avec des arbres, des fleurs, des plantes. Tout ceci, je l'espère, sera prêt fin juin. On m'a assuré que les premières plantations interviendraient au mois de mai. Cela va être un site tout à fait exceptionnel qui permettra de mesurer l'ampleur de l'opération des quais.

Est-ce qu'il y a des oppositions à ce projet de délibération, à ce « Bordeaux fête le fleuve » ?

M. ROUVEYRE est contre. Très bien. On sera très heureux de vous y accueillir malgré tout.

# MME PALVADEAU. -

Ne participent pas au vote M. CAZABONNE, M. BRON, M. PONS.

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DE M. ROUVEYRE NE PARTICIPENT PAS AU VOTE MM. CAZABONNE, BRON, PONS